

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE.

MAISON CENTRALE
DE
DETENTION.

Nom : RUVAMWA, muhutu, amuzigaba, colline Ruhengeri

Origine : chef Nkundi, chef Kalima, province du Kibali

Chefferie : territoire de Ruhengeri

Poste :

Profession :

N° du R. E. : 1444

N° du R. M. P. :

N° Dactyl. :

Arrêté le : 22.6.40

Entré, le : 22.6.40

Condamné le : 22.6.40

1/4 de peine :

Sortie le : 30.11.61



Rapatrié le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

n. c. 25.7.40.

Cadeau

Touail assis.

(Closer.)

v. a. v.

Le Gardien,

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

T R I B U N A L

Reg. du M. P. №

Registre du rôle №

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

de recevoir et emprisonner le nommé

condamné par jugement du Tribunal

en date du 193 devenu irrévocabile le 193

à

du chef d'.....

23, ..., le 193

L'Officier du Ministère Public,

